

SEANCE du 30 Mars 2006

L'an deux mille six et le trente mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.

La séance a été publique.

Etaients présents :

Mesdames PRADERE, VIGUIER, SOUTEIRAT, MOLINA, MARTINEZ-MEDALE, GILLES-LAGRANGE, VIANO, VIOLTON, THURIES, MAIGNAN, GROSSET, FONTES.

Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, CHARRON, STEFANI, SOUREN, JANY, ALBOUY, BOST, SCHWAB, DEGOUL, BOSCHER.

Procurations :

Madame BAREILLE avait donné procuration à Monsieur STEFANI

Monsieur FAVARETTO avait donné procuration à Monsieur CASSETTA

Absents :

Monsieur ALBOUY

Monsieur STEFANI a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente séance ayant été adopté à l'unanimité des membres présents, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Monsieur Daniel LECLERCQ, rapporteur de la commission des finances, fait part à l'assemblée communale qu'à l'expiration de l'exercice budgétaire, Monsieur le Maire établit un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice.

Il compare :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil Municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur Le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil Municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur Le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil.

Monsieur Le Maire peut assister à la discussion. Mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur LECLERCQ présente alors le projet de Compte Administratif 2005 pour la commune.

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	530 570.46	70 Produits des services du	2 832.65
012 Charges de personnel et	773 594.37	73 Impôts et taxes	949 468.34
65 Charges de gestion courante	189 830.97	74 Dotations et participations	721 013.00
014 Atténuation produits (sf ICNE)	0.00	75 Autres produits gestion	25 802.66
		013 Atténuation charges (sf ICNE)	24 597.51
Total dépenses de gest. des serv.	1 493 995.80	Total recettes de gest. des serv.	1 723 714.16
66 Charges financières (sf ICNE)	62 178.08	76 Produits financiers (sf ICNE)	22.5
67 Charges exceptionnelles	298.81	77 Produits exceptionnels	13 717.73
022 Dépenses imprévues		7911 Indemnités de sinistre	1 795.20
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE I	1 556 472.69	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE II	1 739 249.59
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :			182 776.90
EXCEDENT (=II-I)			
DEFICIT (= I-II)			

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (2)			
023 Viremt. à la sect. d'inv.	0	Transferts entre sections, dont :	
Transferts entre sections, dont :		72 Travaux en régie	10101.88
6741 Sub. ou dotat. en nature		776 Moins-values / cessions	0
675 Valeur des immob. cédées		777 Subv. d'inv. transférées	4452.76
676 Plus-values / cessions		78 Reprises sur provisions	0
68 Dot. aux amort. et prov.	77386.86	79 (sf 7911) Transferts de charg.	0
6611 ICNE de l'exerc. / emprunts		6611 ICNE n-1 contrepassés/empr.	29126.1
762 ICNE n-1 contrepassés/prêts	26112.77	762 ICNE de l'exercice / prêts	0
Autres	3604.34	Autres	137.54
TOTAL DEPENSES D'ORDRE III	107103.97	TOTAL RECETTES D'ORDRE IV	43818.28
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :	POSITIF (=III-IV)		63285.69
	NEGATIF (=IV-III)		

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE A1=I+III	1 663 576.66	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE A2=II+IV	1 783 067.87
--	---------------------	--	---------------------

	Op. de l'exercice	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses (ou déficit)	1 663 576.66	0	1 663 576.66
Recettes (ou excédent)	1 783 067.87	39 225.98 €	1 822 293.85

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
Dépenses financières		Ressources propres externes	
10 Reversement de dotations	494.00	10 Dot. et fonds propres (sf.1068)	226296.5
13 Remboursements de sub.		138 Subv. d'invest. non affectées	
16 Rembt d'emprunts (sf ICNE 1688)	135834.03	27 Rembt de prêts (sf ICNE 2768)	
26 Acquisitions de		Autres ressources externes	
27 Prêts et immob. fin. (sf ICNE 2768)	180.00	- définitives	
Dépenses d'équipement		13 Subventions (sauf 138)	75533.48
		- non définitives	
Total c/20, 21 et 23 (en opérations et hors opérations)	315 251	16 Emprunts et dettes (sf ICNE 1688)	250000.00
020 dépenses imprévues		Autres ressources propres	
		45 Op. pour c/ de tiers (total)	
45 Op. pour c/ de tiers (total)			
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE V	451 758.93	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE VI	551829.98
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :			
(Dépenses réelles - Recettes réelles)			100 071.05
<i>Opérations patrimoniales</i>		168258.4	<i>Opérations patrimoniales</i>
			168258.4
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (2)			
<i>Transfert entre section dont :</i>		<i>021 Vir. de la sect. de fonct. (3)</i>	
139 Reprises sur subventions	4452.76	<i>Transfert entre section dont :</i>	
14,15,29,39,49,59 Repr. sur prov.		14,15,29,39,49,59 Provisions	
19 Moins-values de cession		19 Plus-values de cession	
20,21,23 Travaux en régie	10101.88	20,21,23,26,27 Sorties d'actif	3604.34
481 Charges à répartir		28 Amortissement des immob.	77 386.86
2768 ICNE de l'exercice / prêts	29126.1	45 Opérations pour cpte de tiers	
1688 ICNE N-1 contrepassés / empr.		481 Charges à répartir	
Autres (2)	137.54	1688 ICNE de l'exercice / empr.	26112.77
		2768 ICNE N-1 contrepassés / prêts	
		Autres (2)	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION IX	43818.28	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION X	107103.97
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :			63285.69
Solde des opérations d'ordre de section à section = X-IX (positif) ou IX-X			
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE B1=V+VII+IX	663 835.61	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE B2=VI+VIII+X	827192.35

	Op. de l'exercice	Résultat reporté	cumul section	Restes à réaliser N
Dépenses (ou déficit)	663 835.61 €	0.00 €	663 835.61 €	114 778 €
Recettes (ou excédent)	827192.35 €	13695.56 €	840887.91 €	5 044.00 €
Affectation	61209.66 €		61209.66 €	

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, ouï l'exposer de son rapporteur, à la majorité de 23 voix pour Mesdames Maignan, Grosset, Monsieur Schwab s'abstenant, approuve le Compte Administratif 2005 pour la Commune de Pins-Justaret.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2005

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr le maire.

Après avoir examiné le compte administratif 2005, statuant sur l'affectation du

Résultat de l'exercice 2005

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 158 717.19 €
 - un déficit de fonctionnement de 0.00 €
- Mr Schwab s'étant abstenu

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	119 491.21 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	39 225.98 E
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	158 717.19 E
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement	238 261.96 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	114 778.00 E
Excédent de financement (1)	5 044.00 E
Besoin de financement de la section d'investissement F=D+E	
0.00 E	
AFFECTATION = C	
=G+H 158 717.19 E	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
0.00 E	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement	
158 717.19 E	
DEFICIT REPORTE	

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2005 DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à un double objectif :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter la situation patrimoniale et financière de la collectivité ou de l'établissement public local.

Matériellement, le compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres et le compte de gestion sur pièces.

- Le compte de gestion sur chiffres retrace, comme dans toute comptabilité inspirée du plan comptable général, l'évolution du patrimoine de la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.

- De son côté, le compte de gestion sur pièces rassemble l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du comptable public : opérations budgétaires, opérations d'ordre, opérations de trésorerie, etc.

Le compte de gestion doit être transmis par le comptable local à l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public local pour être soumis au vote de l'organe délibérant.

Au terme de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2005,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à la majorité des membres présents, Monsieur Schwab s'étant abstenu, que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005 DANS LE BUDGET PRIMITIF 2006

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2006, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la reprise du résultat du Compte Administratif 2005 dans les conditions suivantes :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		119 491.21 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		39 225.98 E
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
158 717.19 E		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0.00 E
R 001 (excédent de financement)		238 261.96 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		114 778.00 E
Excédent de financement (1)		5 044.00 E
Besoin de financement F	=D+E	0.00 E
AFFECTATION = C	=G+H	158 717.19 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
0.00 E		
2) H Report en fonctionnement		
158 717.19 E		
DEFICIT REPORTE		
0.00 E		

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, à l'unanimité de ses membres, approuve la proposition de Monsieur le Maire de reprise du résultat de l'exercice 2005 dans le Budget Primitif 2006.

BUDGET PRIMITIF 2006

Monsieur Daniel LECLERCQ, Maire Adjoint délégué au Budget, présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2006 pour la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec opération.

En préambule à l'examen du Budget Primitif, Mr BOSCHER indique qu'il ne votera pas le budget 2006, non pas en raison d'un désaccord sur l'affectation des crédits, mais en raison de son opposition à la suppression de l'abattement à la base des taxes locales.

➤ **Section de fonctionnement**

OPERATIONS REELLES			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	614 690	70 Produits des services du	65 778
012 Charges de personnel et	838 250	73 Impôts et taxes	1 114 542
65 Charges de gestion courante	335 432	74 Dotations et participations	771 930
014 Atténuation produits (sf ICNE	30 310	75 Autres produits gestion	21 200
		013 Atténuation charges (sf ICNE	28 300
Total dépenses de gest. des serv.	1 818 682	Total recettes de gest. des serv.	2 001 750
66 Charges financières (sf ICNE	56 342.00	76 Produits financiers (sf ICNE	50
67 Charges exceptionnelles	4150	77 Produits exceptionnels	6 500
022 Dépenses imprévues	139876.19	7911 Indemnités de sinistre	14 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE I	2 019 050	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE II	2 022 300
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :			3 250
EXCEDENT (=II-I)			
DEFICIT (= I-II)			

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (2)			
023 Viremt. à la sect. d'inv.	133120.04	Transferts entre sections, dont :	
Transferts entre sections, dont :		72 Travaux en régie	30000
675 Valeur des immob. cédées		777 Subv. d'inv. transférées	4800
676 Plus-values / cessions	600	78 Reprises sur provisions	0
68 Dot. aux amort. et prov.	63047	79 (sf 7911) Transferts de charg.	0
Autres		Autres	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE III	196767.04	TOTAL RECETTES D'ORDRE IV	34800
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :			161967.04
	POSITIF (=III-IV)		
	NEGATIF(=IV-III)		

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE A1=I+III	2215817.23	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE A2=II+IV	2057100.04
--	-------------------	--	-------------------

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses (ou déficit)	2 215 817.23 €	0	0	2215817.23 €
Recettes (ou excédent)	2 057 100.0 4 €	0	158 717.19 €	2215817.23 €

➤ **Section d'investissement**

OPERATIONS REELLES			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
Dépenses financières		Ressources propres externes	
10 Reversement de dotations	0	10 Dot. et fonds propres (sf.1068)	171590
13 Remboursements de sub.		138 Subv. d'investis. non affectées	
16 Rembt d'emprunts (sf ICNE 1688)	161282	27 Rembt de prêts (sf ICNE 2768)	
26 Acquisitions de		Autres ressources externes	
27 Prêts et immob. fin. (sf ICNE 2768)	0	- définitives	
Dépenses d'équipement		13 Subventions (sauf 138)	382218
Total c/20, 21 et 23 (en opérations et hors opérations)	1 153 021	- non définitives	
020 dépenses imprévues		16 Emprunts et dettes (sf ICNE 1688)	470000
45 Op. pour c/ de tiers (total)		Autres ressources propres	600
		45 Op. pour c/ de tiers (total)	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE V	1 314 303	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE VI	1024408
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : (Dépenses réelles - Recettes réelles)			289895

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION (6)			
		VII	
Opérations patrimoniales	00.00	Opérations patrimoniales	VII 0.00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (2)			
<i>Transfert entre section dont :</i>		021 Vir. de la sect. de fonct. (3)	133120.04
139 Reprises sur subventions	4 800.00	<i>Transfert entre section dont :</i>	
14,15,29,39,49,59 Repr. sur prov.		14,15,29,39,49,59 Provisions	
19 Moins-values de cession		19 Plus-values de cession	
20,21,23 Travaux en régie	30000	20,21,23,26,27 Sorties d'actif	
481 Charges à répartir		28 Amortissement des immob.	63 047.00
2768 ICNE de l'exercice / prêts		45 Opérations pour cpte de tiers	
1688 ICNE N-1 contrepassés / empr.		481 Charges à répartir	
Autres (2)		1688 ICNE de l'exercice / empr.	
		2768 ICNE N-1 contrepassés / prêts	
		Autres (2)	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION IX	34800	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION X	196167.04
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :			161367.04
Solde des opérations d'ordre de section à section = X-IX (positif) ou IX-X			

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE B1=V+VII+IX	1349103	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE B2=VI+VIII+X	1220575.04
---	----------------	--	-------------------

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	cumul section
Dépenses (ou déficit)	1 349 103.00 €	114 778.00 €		1 463 881 €
Recettes (ou excédent)	1 220 575.04 €	5 044.00 €	238 261.96 €	1 463 881 €

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 215 817,23 €	2 057 100,04 €
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 158 717,19 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 215 817,23 €	2 215 817,23 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 349 103,00 €	1 220 575,04 €
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	114 778,00 €	5 044,00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 238 261,96 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 463 881,00 €	1 463 881,00 €
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 679 698,23 €	3 679 698,23 €

Oui l'exposé de son président, le Conseil Municipal à la majorité de vingt et une voix pour et cinq abstentions (Mesdames Fontes, Grosset Maignan, Messieurs, Schwab, Boscher), approuve le BUDGET PRIMITIF 2006 de la commune de Pins-Justaret.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le produit attendu des impôts directs, nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2006 comptes tenus des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, s'élève à 1 019 642.00 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son président, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres décide de reconduire sans augmentation les taux d'imposition de l'année 2005 et fixe comme suit les taux d'imposition pour 2006 :

Taxe d'habitation	15,03
Taxe Foncière Bâti	14,47
Taxe Foncière Non Bâti	84,85

- CHARGE Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

VERSEMENT DE SUBVENTION A la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité,

Vu la circulaire N° NOR INT B93 0063C de M. le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par leurs employés aux mutuelles dont ils sont adhérents,

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962,

CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat,

CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle Générale de l'Equipement et des Transports,

Et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DECIDE

ARTICLE 1

De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Haute-Garonne, une subvention dont le montant ne dépasse pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans pouvoir excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2

D'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de PINS-JUSTARET et la Mutuelle Nationale Territorial.

ARTICLE 3

D'inscrire la dépense au budget 2006 et suivants de la commune

ARTICLE 4

De charger Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

RENTREE SCOLAIRE 2006

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire de Mr l'Inspecteur d'Académie, l'informant que pour l'Ecole Elémentaire Jean-Jaurès : « les effectifs prévisionnels sont proches du seuil d'ouverture d'un poste élémentaire ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'Ecole Elémentaire si les effectifs prévisionnels le permettent.

A vingt heures, l'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance.

Signatures

CASSETTA JB.		PRADERE N.	
LECLERCQ D.		BAREILLE M. <u>Procuration à Mr STEFANI</u>	
MORANDIN R.		VIGUIER T.	
DUPRAT J.P.		SOUTEIRAT N.	
CHARRON E.		MOLINA C.	
STEFANI F.		MARTINEZ-MEDALE C.	
SOUREN P.		GILLES-LAGRANGE C.	
JANY A.		VIANO G.	
ALBOUY A. <u>Absent</u>		VIOLTON M.	
FAVARETTO M. <u>Procuration à Mr CASSETTA</u>		THURIES C.	
BOST C.		SCHWAB C.	
DEGOUL J.		MAIGNAN L.	
GROSSET AM.		BOSCHER C.	
FONTES G.			